

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 29 septembre 2020

Date de la

Convocation :

24 septembre 2020

Date d’Affichage :

30 septembre 2020

Objet : Délibération n° 2020-117

Communauté de Communes du Briançonnais : Fonds de Concours d’Intérêt Commun année 2020.

**L’an deux mille vingt, le vingt neuf septembre à vingt heures trente
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, GRANET Céline, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, portant simplification et renforcement de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’arrêté préfectoral n° 05.2019.07.05.004 du 05/07/2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Considérant la possibilité pour la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement d’équipements situés sur la commune de Villard Saint Pancrace, tant en investissement qu’en fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l’unanimité :

■ Décide de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais, l’attribution d’un Fonds de Concours d’Intérêt Commun (FCIC), à hauteur de 5 980 €, correspondant au financement du projet « d’extension des services techniques » pour un montant estimé à 256 000 €. HT, conformément au plan de financement ci-après :

- Coût des aménagements (HT) :	256 000.00 €.
- Subvention DETR (30%)	76 800.00 €
- Département (30%)	76 800.00 €
- FCIC 2020	5 980.00 €.
- Autofinancement	96 420.00 €

Total 256 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE